



L'ASSURANCE VIEILLESSE DES PHARMACIENS

Philippe Berthelot, Président de la CAVP,
Bastien Legrand, expert-comptable (FCC),
Emmanuel Leroy, associé (RYDGE),
Bertrand Cadillon, expert-comptable (Fiducial).

**« La retraite du pharmacien libéral :
réformer les cotisations de capitalisation,
une nécessité pour préserver
le pouvoir d'achat des pharmaciens de demain. »**



SOMMAIRE

- 1. La CAVP en quelques mots**
- 2. Construire votre retraite, pourquoi est-ce important ?**
- 3. La situation vue par les experts-comptables**
- 4. Une réforme étudiée par la CAVP**

1

LA CAVP EN QUELQUES MOTS

UNE CAISSE DE RETRAITE PROFESSIONNELLE



La CAVP : Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux (officinaux et biologistes)

➔ Créée en 1948

➔ Section professionnelle de la CNAVPL



➔ Administrée par des pharmaciens élus par tous les pharmaciens.



Ancrage
professionnel



Mandat
électif



Une forte légitimité pour gérer et piloter nos régimes

20 ADMINISTRATEURS PROCHES DE VOUS

14 administrateurs / cotisants officinaux et volontaires
(2 par région)



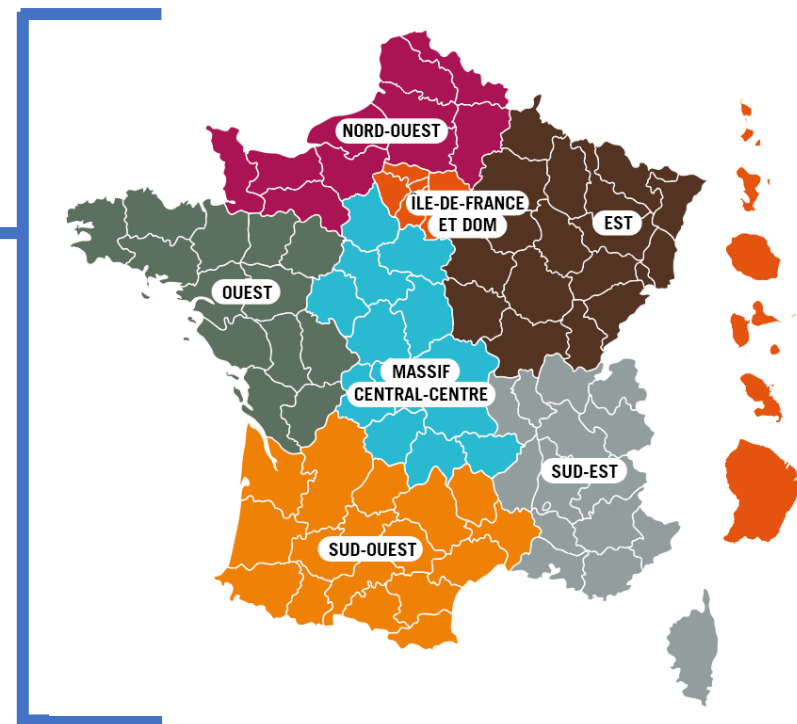
2 administrateurs / cotisants biologistes



2 administrateurs / CNOP



2 administrateurs / retraités



Leurs coordonnées sur www.cavp.fr (rubrique « Qui sont vos administrateurs »).

DES DÉCISIONS EN RESPONSABILITÉ AU SERVICE DE LA CONFRATERNITÉ



Les décisions des administrateurs engagent l'avenir des retraites de tous les pharmaciens.

- ➔ **En Conseil d'administration** : des décisions générales.
- ➔ **Au sein des Commissions sociales** : des décisions particulières.
- ➔ **En 2019, création d'InterPharmaciens, fonds d'aide à l'installation des jeunes pharmaciens** renouvelé pour la 5^e fois en décembre 2025.
Chaque fonds est doté de 20 millions d'euros financés par le régime de capitalisation (RCC).



**Intérêt des
pharmaciens**



**Obligation d'assurer
la pérennité financière de nos régimes**



**Condition de l'autonomie
de notre Caisse.**

QUELQUES EXEMPLES



**Covid-19
2020-2021**

231 aides exceptionnelles
Montant total de 758 291€



**Violences urbaines
juillet 2023**

28 aides accordées
Montant total de 250 000 €



**Cyclone Chido (Mayotte)
Décembre 2024**

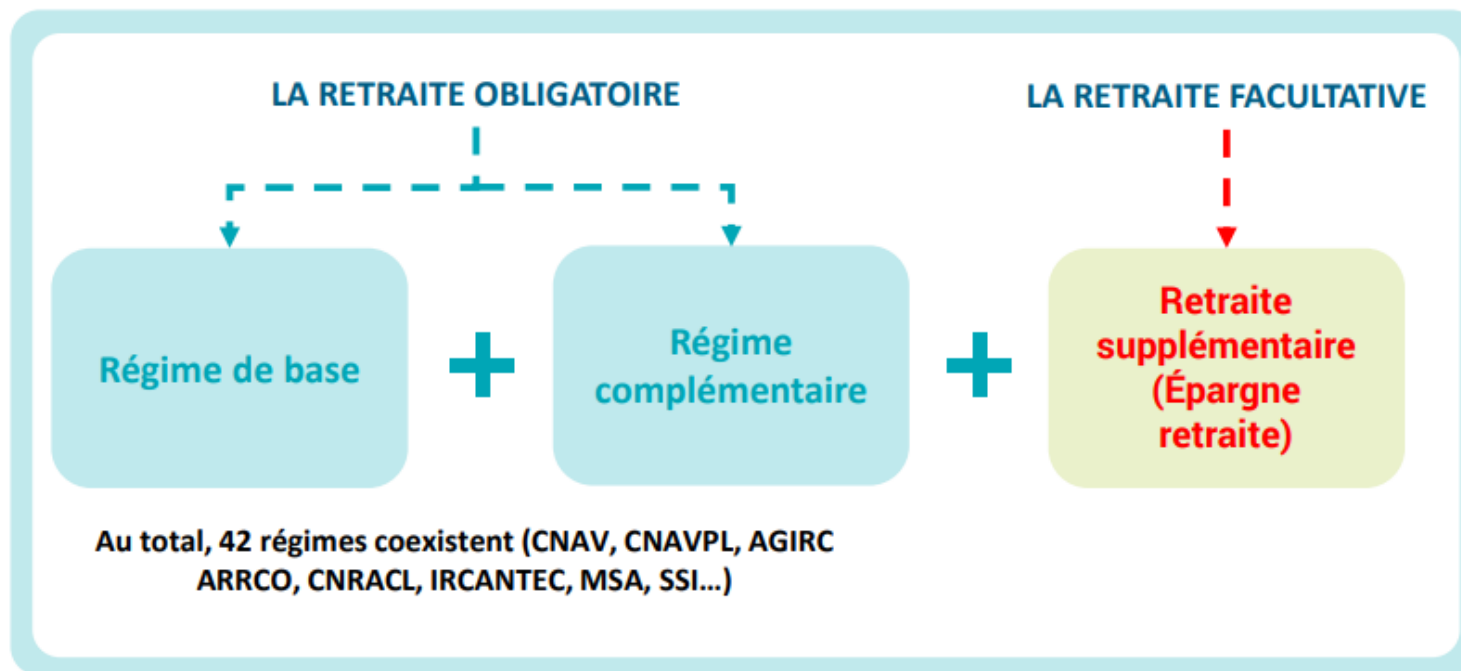
Aides d'urgence de 5 000 €
à 13 pharmaciens ayant dû
interrompre leur activité

2

CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE, POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

TROIS NIVEAUX DE RETRAITE

La retraite est composée de la même façon pour tous les Français.



VOTRE RETRAITE DÉPEND DE VOS COTISATIONS



La retraite se construit tout au long de votre vie professionnelle, grâce aux cotisations qui généreront des droits à la retraite.

RÉGIME VIEILLESSE DE BASE (RVB) commun à tous les Libéraux	Cotisation proportionnelle au revenu, sur 2 tranches
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION (RCR)	Cotisation forfaitaire
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION (RCC)	Cotisation déterminée en fonction du revenu (11 classes)
RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (PCV) POUR LES BIOLOGISTES	Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle financées en partie par l'Assurance maladie



Envisagez vos cotisations comme un investissement et non comme une charge !

VOTRE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SUR 2 PILIERS



Les pharmaciens libéraux sont les seuls professionnels libéraux à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.



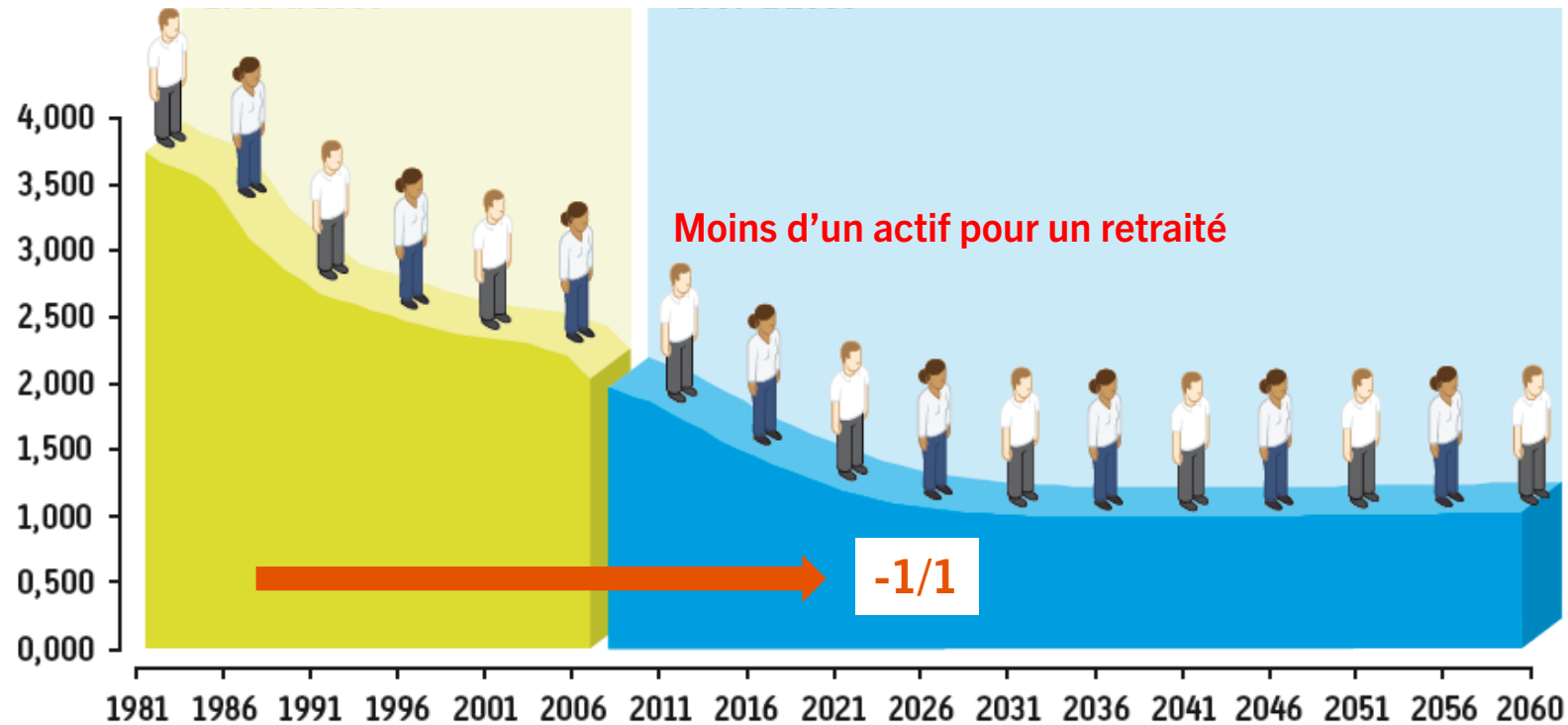
**RÉPARTITION
(RCR)**



**CAPITALISATION
COLLECTIVE
(RCC)**



VOTRE RÉGIME DE CAPITALISATION, UN VÉRITABLE ATOUT



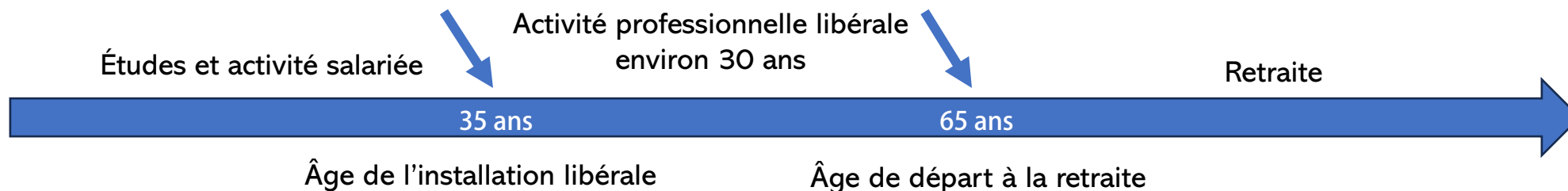
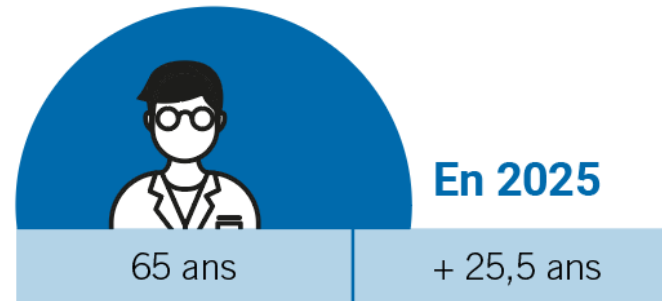
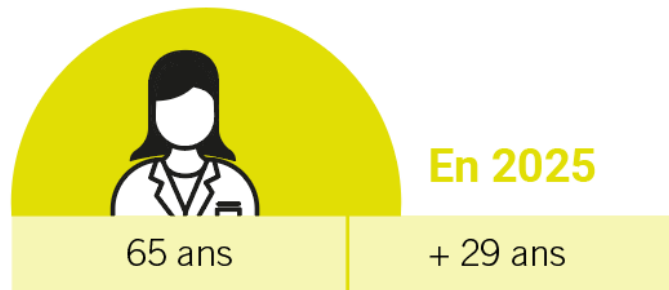
Le régime de capitalisation permet de résister à la démographie professionnelle : il maintient le pouvoir d'achat des retraités. Sa gestion collective minimise les frais. Les droits individuels ne peuvent être remis en cause.

VOTRE RETRAITE, DES REVENUS POUR PLUS DE 25 ANS



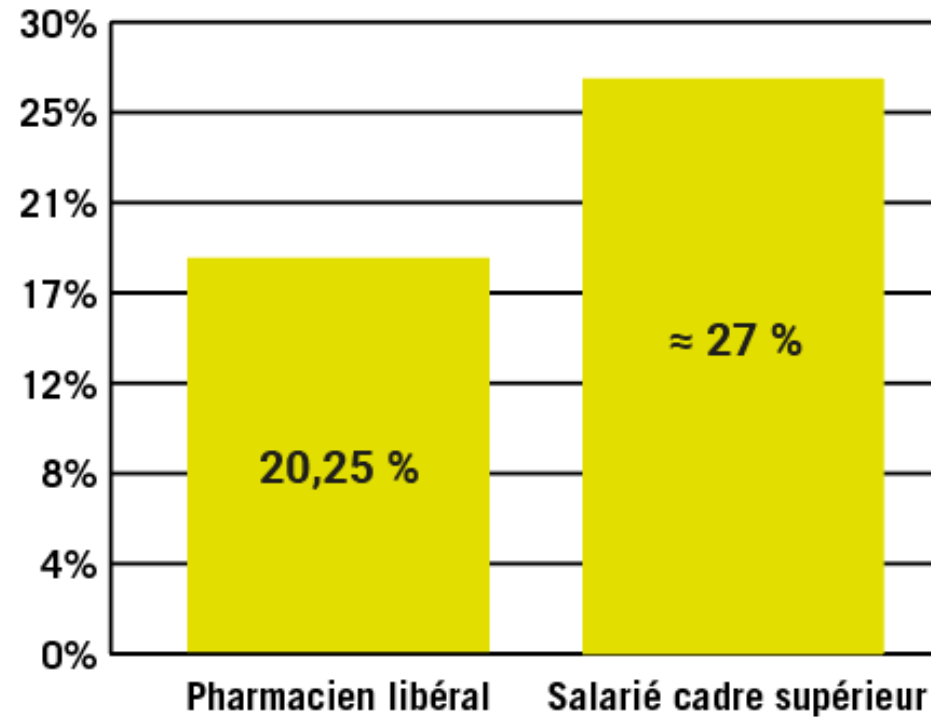
Une retraite doit permettre de disposer de revenus pour toute la période d'après-activité.

➔ **Espérance de vie au moment du départ à la retraite**



Depuis deux décennies, l'espérance de vie augmente continuellement.
En 2025, parmi les pharmaciens libéraux cotisants : 55,4 % étaient des femmes et 44,6 % des hommes.

UN TAUX D'EFFORT INFÉRIEUR À CELUI D'UN SALARIÉ CADRE...



Calculs sur une base de revenu de 79 000 €.
Cotisations obligatoires hors PCV pour les pharmaciens.

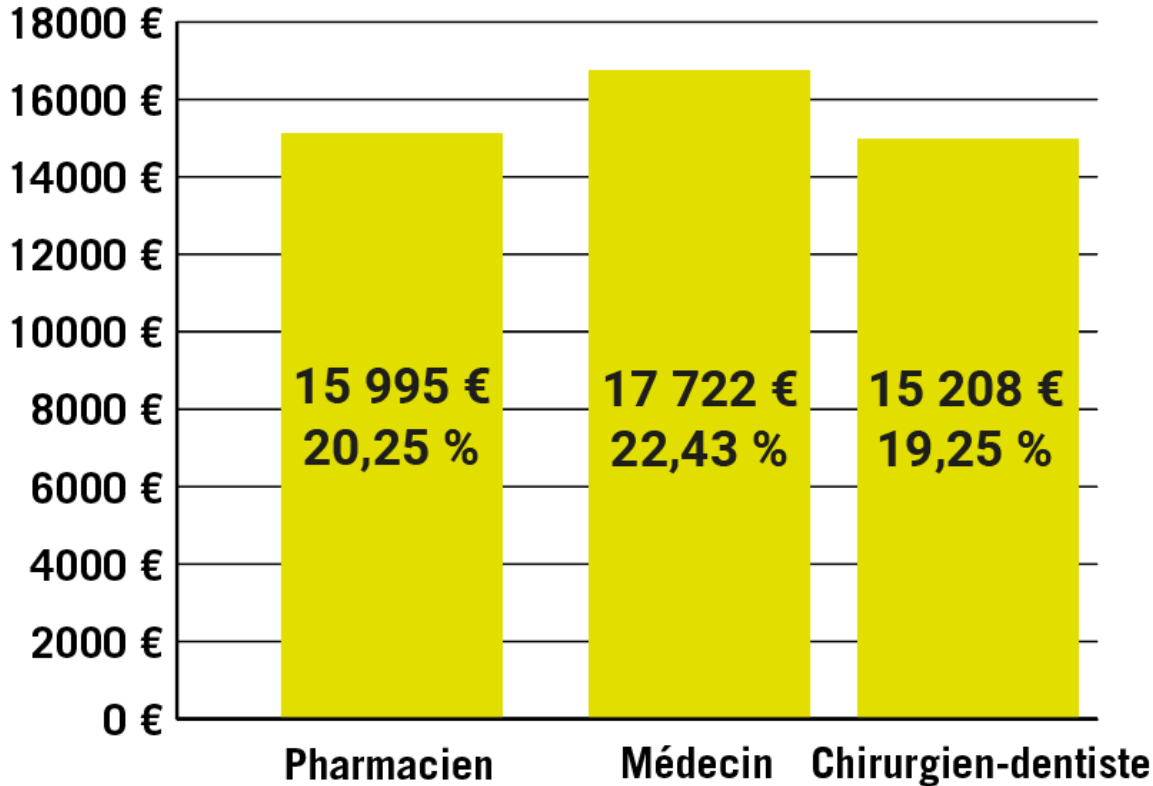


En 2026, pour un revenu de 79 000 euros, le taux d'effort du pharmacien est de 20,25 %.
Et plus le revenu augmente, plus le taux d'effort diminue.



...COMPARABLE À CELUI DES AUTRES PL DE SANTÉ QUI, EUX, BÉNÉFICIAIRES D'UN RÉGIME PCV

Comparé à d'autres Libéraux



Calculs sur une base de revenu de 79 000 €.
Cotisations obligatoires hors PCV pour les pharmaciens.

Pharmaciens

RVB : 5 432 €
RCR + RCC : 10 563 €
Total : 15 995 €

Médecins

RVB : 5 432 €
RC : 9 322 €
PCV : 2 968 €
Total : 17 722 €

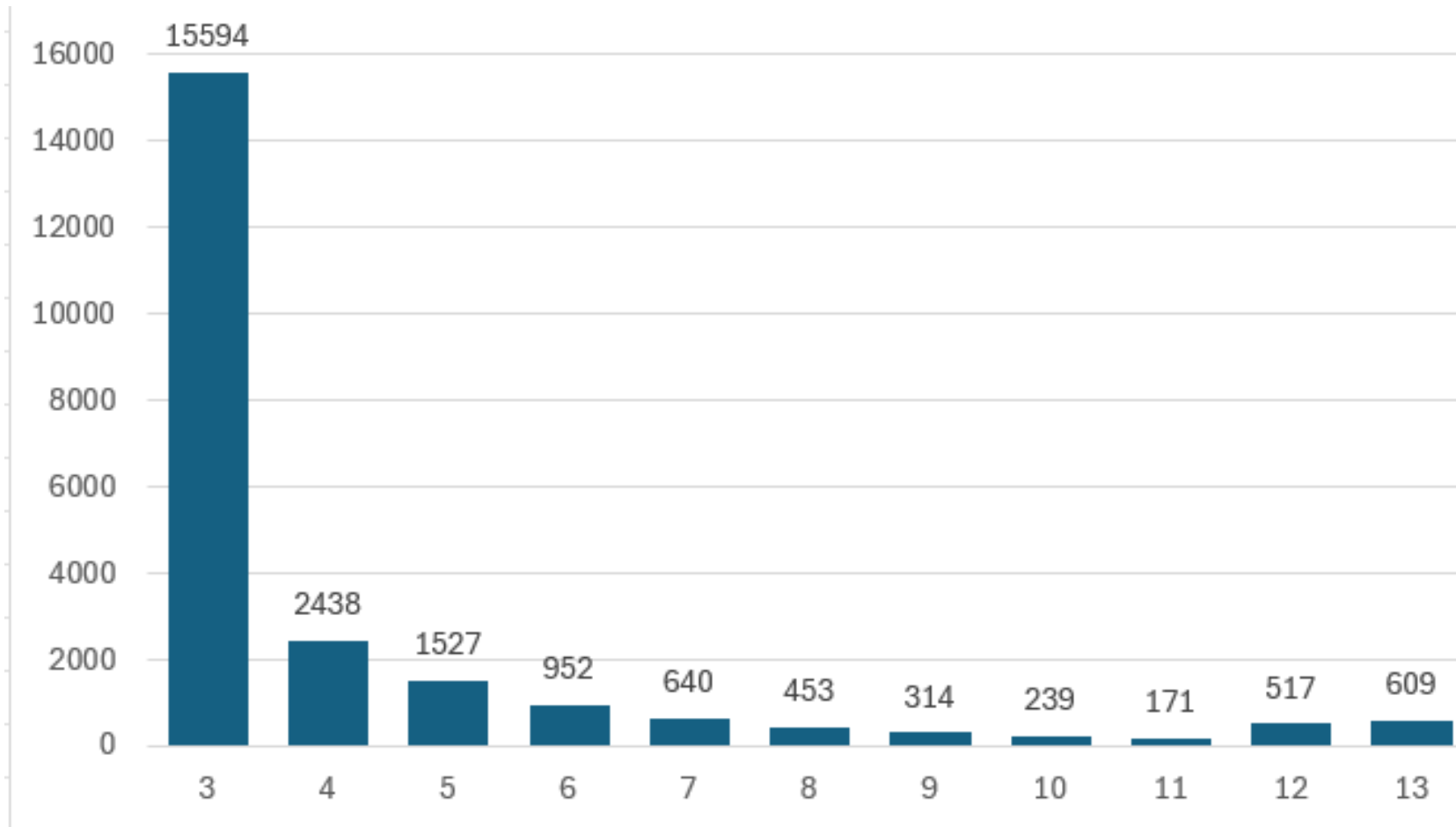
Chirurgiens-dentistes

RVB : 5 432 €
RC : 7 540 €
PCV : 2 236 €
Total : 15 208 €

EN TENANT COMPTE DES CLASSES D'AFFECTATION, 66,5 % DES PHARMACIENS SONT EN CLASSE 3



Au 1^{er} janvier 2026, 15 594 pharmaciens (officinaux et biologistes) sur 23 454 sont en classe 3.



QUELLE RETRAITE, POUR 30 ANS DE COTISATIONS ?



REVENU N-2 D'APRÈS PASS N-1	CLASSE D'AFFECTATION RCC 2026	MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION 2026 (HORS PCV)	TAUX D'EFFORT 2026	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) <small>Sans réversion, ni avantages familiaux (30 ANS DE COTISATION)</small>	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) <small>(30 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC</small>
Jusqu'à 85 369 €	3	1 343 €	18,88 %	2 022 €	2 086 €
Jusqu'à 173 681 €	8	2 086 €	14,41 %	2 766 €	2 989 €
Au-delà de 244 331 €	13	2 795 €	13,73 %	3 506 €	3 887 €



Installation libérale à 37 ans. Durée de cotisation à la CAVP 30 ans. Départ à la retraite à 67 ans (taux plein).
 Simulations à revenus constants sur 30 ans dans les 3 cas, inflation nulle, revalorisation annuelle du capital de 2 %.
 Cotisation en classe 3 durant les deux premières années d'exercice.
 6 Rachats effectués en une fois, à 50 ans.

QUELLE RETRAITE, POUR 37 ANS DE COTISATIONS ?



REVENU N-2 D'APRÈS PASS N-1	CLASSE D'AFFECTATION RCC 2026	MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION 2026 (HORS PCV)	TAUX D'EFFORT 2026	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) <small>Sans réversion, ni avantages familiaux (37 ANS DE COTISATION)</small>	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) <small>(37 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC</small>
Jusqu'à 85 369 €	3	1 343 €	18,88 %	2 515 €	2 578 €
Jusqu'à 173 681 €	8	2 086 €	14,41 %	3493 €	3 714 €
Au-delà de 244 331 €	13	2 795 €	13,73 %	4 464,5 €	4 843,5 €



Installation libérale à 30 ans. Durée de cotisation à la CAVP 37 ans. Départ à la retraite à 67 ans (taux plein).
Simulations à revenus constants sur 37 ans dans les 3 cas, inflation nulle, revalorisation annuelle du capital de 2 %.
Cotisation en classe 3 durant les deux premières années d'exercice.
6 Rachats effectués en une fois, à 50 ans.

3

LA SITUATION VUE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES

UN CONSTAT : DES BASES DE CALCUL DE LA CAVP EN REcul



Des raisons factuelles

- ➔ **La baisse du nombre d'officines** (200 à 250 fermetures/an).
- ➔ **La généralisation des SEL et de l'IS**, avec une baisse de la part de rémunération en revenus professionnels.
- ➔ **La progression des dividendes (surtout en SEL)**, avec des cotisations uniquement sur la fraction > 10 % du capital social et des comptes courants.
- ➔ **Des mutations plus fréquentes** dans une carrière.
- ➔ **Des ressources économiques de nombreuses officines sous tension** avec pour conséquence un réflexe : limiter le poids des charges sociales.



En résumé la pharmacie n'est plus, à elle seule, une assurance retraite automatique, surtout pour les petites et moyennes structures.

Pour maintenir un niveau correct de pension, il n'existe que deux leviers : augmenter la base de cotisation ou augmenter le taux de cotisation.

ÉCONOMIE DES OFFICINES : UNE CROISSANCE FRAGILE



Plusieurs constats

- ➔ **Le revenu moyen du titulaire s'érode**, malgré parfois un chiffre d'affaires stable ou en hausse.
- ➔ **L'accroissement des charges fixes** : salaires, énergie, normes, digitalisation pèsent directement sur l'EBE.
- ➔ **Une évolution cumulée de 22,15 % sur 3 ans**, soit un pharmacien assistant 25h/semaine !
- ➔ **La croissance du CA ne se traduit pas automatiquement par une meilleure rentabilité** : les marges sont encadrées et sous pression.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
CA Hors Produits Chers	1 826 053	1 790 251	2 %
Chiffre d'affaires Comptoir	2 610 430	2 469 337	5,71 %
Vente Produits Chers > 1 930 €	343 516	308 489	11,35 %
Ventes Produits Chers > 150 €	784 357	679 085	15,5 %



Résultat : une économie d'officine « sous tension », qui pousse à arbitrer en défaveur du long terme (retraite).

TROIS PROFILS D'OFFICINE, TROIS LOGIQUES DE RETRAITE



Petite officine rurale

- Chiffre d'affaires limité
- Masse salariale incompressible (présence minimale obligatoire)
- Faible effet du volume sur la marge
- Peu ou pas de relais de croissance
- Trésorerie souvent tendue

**Faible capacité d'autofinancement,
priorité à la survie et à la
rémunération immédiate.**

Officine urbaine moyenne

- Rentabilité correcte, mais sous pression
- Organisation structurée
- Arbitrages possibles entre rémunération / dividendes / investissement / protection sociale

**Arbitrages possibles, mais limités
On ne peut pas tout faire en même
temps !**

Groupes structurés (SEL/SPFPL)

- Plusieurs officines à forte rentabilité
- Structuration SEL/SPFPL aboutie
- Pilotage financier avancé
- Vision patrimoniale globale

**Plus la structure est solide, plus
l'investissement de long terme
(retraite) devient un levier et non
une contrainte.**

POURQUOI LE REVENU DIFFÉRÉ EST-IL STRATÉGIQUE ?



Le pharmacien investit massivement dans son outil de travail (acquisition, travaux, robotisation, digitalisation).

➔ **Mais malgré cela :**

- les multiples de valorisation d'une officine diminuent et deviennent plus discriminants selon la taille et la rentabilité,
- pour les petites officines, la capitalisation est souvent plus faible, avec des délais de cession plus longs et parfois des décotes importantes.

➔ **En d'autres termes,** la vente du fonds officinal ne peut plus être considérée comme le capital retraite unique et certain du titulaire.



D'où la nécessité impérieuse de construire un revenu différé diversifié : retraite obligatoire, capitalisation privée, patrimoine immobilier.

TROIS SOURCES DE REVENU FUTUR



Source	Points forts	Limites
CAVP	Gestion déléguée – sécurité. Réversion possible pour le conjoint	Capital non transmissible post mortem
PER	Versements déductibles, orienté retraite	Blocage, fiscalité à la sortie
Assurance-vie	Possibilité de transmettre sans droits de successions sous conditions	Versements non déductibles fiscalement
Officine / Immobilier	Effet de levier, patrimoine tangible	Liquidité liée aux conditions du marché

L'EFFET DE LEVIER MÉCONNU : L'IS SUR LE COÛT RÉEL DES COTISATIONS !



Avant de juger le poids des cotisations retraite, il faut rappeler une réalité comptable essentielle : pour une officine exploitée en SEL à l'impôt sur les sociétés, le coût affiché des cotisations n'est pas leur coût économique réel.

- ➔ **Un pharmacien en SEL à l'IS :**
- cotisation CAVP = charge déductible,
 - économie d'IS = 15 % ou 25 %.

- ➔ **Donc :**
- si 10 000 € de cotisations,
→ coût réel après IS = 7 500 € ou 8 500 €.



Le coût facial des cotisations n'est pas leur coût économique réel.

EN CONCLUSION : UNE POSITION D'ÉQUILIBRE



Cotiser plus ne doit pas être perçu comme une charge supplémentaire, mais comme un mécanisme de sécurisation du revenu différé.

- ➔ **Notre rôle, en tant que conseils,** est d'aider chaque pharmacien à arbitrer intelligemment :
 - sa rémunération immédiate,
 - son niveau de protection sociale (prévoyance, retraite),
 - et les compléments de revenus futurs (constitution d'un patrimoine).

- ➔ **Le schéma historique** « je revendrai mon fonds, et ce sera ma retraite » n'est plus suffisant ni universel.

- ➔ **La vraie optimisation n'est pas de payer le moins possible aujourd'hui, mais de sécuriser le niveau de vie de demain.**

4

UNE RÉFORME ÉTUDIÉE PAR LA CAVP

RÉFORMER LE RCC POUR PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES PHARMACIENS DE DEMAIN



Une réflexion au cœur des missions du Conseil d'administration.

- ➔ **Une nécessité** pour adapter les cotisations à l'évolution des modes d'exercice.
- ➔ **Une nécessité** pour permettre aux pharmaciens de bénéficier d'une retraite optimisée grâce à la capitalisation.
- ➔ **Une nécessité** pour redonner confiance aux jeunes générations dans leur modèle de retraite qui est de par sa construction le plus résilient et le plus efficient.



Cotisations en capitalisation



Meilleure retraite

LES BARÈMES DES CLASSES DE CAPITALISATION EN 2026



En fonction du montant du PASS 2025 (47 100 €).
Pas entre chaque classe : 0,375 PASS.

inf.	CLASSE	sup.
	3 ≤	1,8125
1,8125	< 4 ≤	2,1875
2,1875	< 5 ≤	2,5625
2,5625	< 6 ≤	2,9375
2,9375	< 7 ≤	3,3125
3,3125	< 8 ≤	3,6875
3,6875	< 9 ≤	4,0625
4,0625	< 10 ≤	4,4375
4,4375	< 11 ≤	4,8125
4,8125	< 12 ≤	5,1875
5,1875	< 13	

inf.	CLASSE	sup.
	3 ≤	85 369
85 369	< 4 ≤	103 031
103 031	< 5 ≤	120 694
120 694	< 6 ≤	138 356
138 356	< 7 ≤	156 019
156 019	< 8 ≤	173 681
173 681	< 9 ≤	191 344
191 344	< 10 ≤	209 006
209 006	< 11 ≤	226 669
226 669	< 12 ≤	244 331
244 331	< 13	

Taux d'effort

- 18,88 %
- 17,89 %
- 16,31 %
- 15,51 %
- 14,90 %
- 14,41 %
- 14,01 %
- 13,68 %
- 13,40 %
- 13,13 %

SCÉNARIO DE RÉFORME



En fonction du montant du PASS 2025 (47 100 €).

Diminution progressive sur 5 ans avec un abaissement de seuil plus fort pour les classes intermédiaires et supérieures.

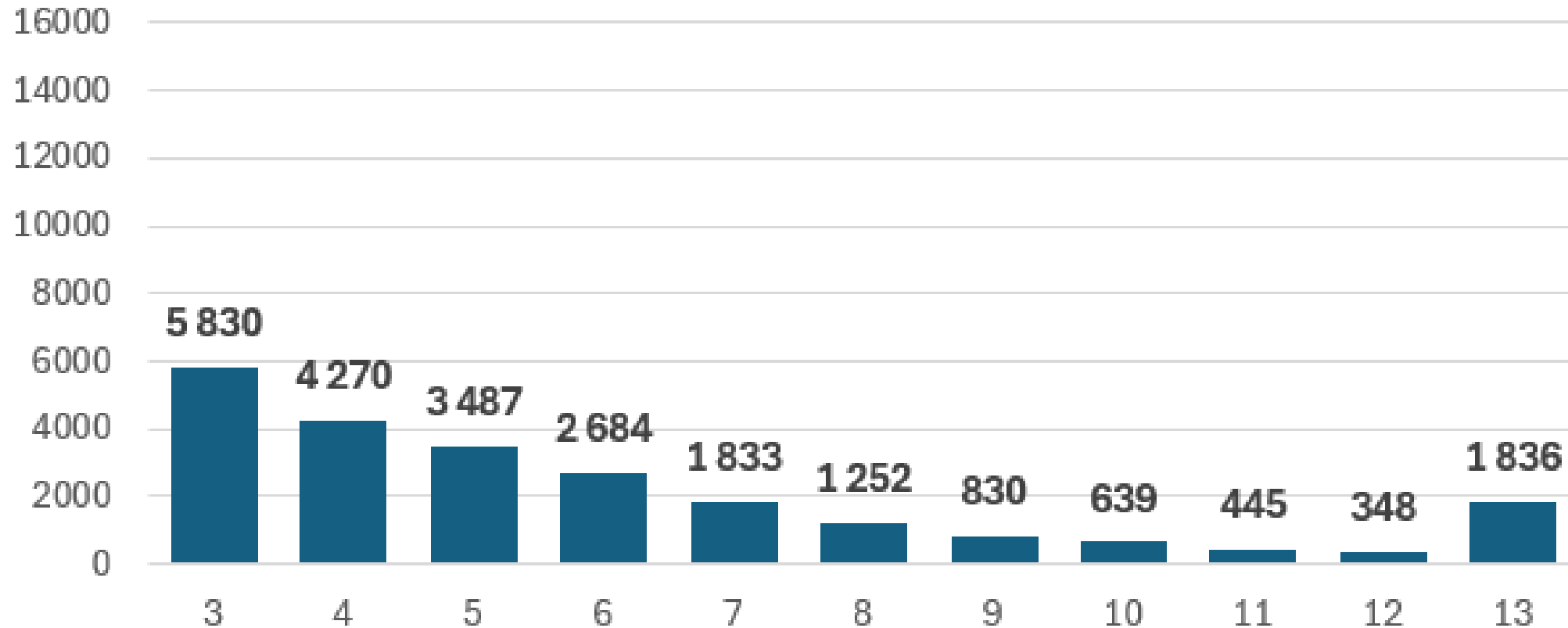
inf.	CLASSE	sup.
	3 ≤	1,0000
1,0000	< 4 ≤	1,3000
1,3000	< 5 ≤	1,6000
1,6000	< 6 ≤	1,9000
1,9000	< 7 ≤	2,2000
2,2000	< 8 ≤	2,5000
2,5000	< 9 ≤	2,8000
2,8000	< 10 ≤	3,1000
3,1000	< 11 ≤	3,4000
3,4000	< 12 ≤	3,7000
3,7000	< 13	

inf.	CLASSE	sup.
	3 ≤	47 100
47 100	< 4 ≤	61 230
61 230	< 5 ≤	75 360
75 360	< 6 ≤	89 490
89 490	< 7 ≤	103 620
103 620	< 8 ≤	117 750
117 750	< 9 ≤	131 880
131 880	< 10 ≤	146 010
146 010	< 11 ≤	160 140
160 140	< 12 ≤	174 270
174 270	< 13	

Taux d'effort

→	32,53 %
→	27,95 %
→	24,99 %
→	22,96 %
→	21,49 %
→	20,37 %
→	19,49 %
→	18,78 %
→	18,19 %
→	17,70 %

QUELLE NOUVELLE RÉPARTITION DES AFFILIÉS DANS CHAQUE CLASSE (ANNÉE 5 DE RÉFORME) ?



COTISATIONS ET PENSIONS EN FONCTION DES BARÈMES ACTUELS



REVENU	CLASSE D'AFFECTATION RCC 2026	MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION 2026 (HORS PCV)	TAUX D'EFFORT 2026	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) Sans réversion, ni avantages familiaux (30 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) Sans réversion, ni avantages familiaux (37 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC
42 000 €	3	1 234 €	35,25 %	1 971 €	2 451 €
65 000 €	3	1 311 €	24,21 %	2 084 €	2 591 €
100 000 €	4	1 487 €	17,88 %	2 269 €	2 833 €

Installation libérale à 37 ans ou 30 ans. Durée de cotisation à la CAVP 30 ans ou 37 ans. Départ à la retraite à 67 ans (taux plein).

Simulations à revenus constants sur 30 ans ou 37 ans dans les 3 cas, inflation nulle, revalorisation annuelle du capital de 2 %.

Cotisation en classe 3 durant les deux premières années d'exercice.

6 Rachats effectués en une fois, à 50 ans.



COTISATIONS ET PENSIONS DANS LE SCÉNARIO DE RÉFORME ÉTUDIÉ



REVENU	CLASSE D'AFFECTATION RCC 2026	MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION 2026 (HORS PCV)	TAUX D'EFFORT 2026	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) Sans réversion, ni avantages familiaux (30 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC	PENSION MENSUELLE TOTALE ⁽¹⁾ (HORS PCV) Sans réversion, ni avantages familiaux (37 ANS DE COTISATION) + 6 RACHATS RCC
42 000 €	3	1 234 €	35,25 %	1 971 €	2 451 €
65 000 €	5	1 553 €	28,68 %	2 442 €	3 056 €
100 000 €	7	1 850 €	22,20 %	2 805 €	3 536 €

Installation libérale à 30 ans ou 37 ans. Durée de cotisation à la CAVP 37 ans ou 30 ans. Départ à la retraite à 67 ans (taux plein).

Simulations à revenus constants sur 30 ans ou 37 ans dans les 3 cas, inflation nulle, revalorisation annuelle du capital de 2 %.

Cotisation en classe 3 durant les deux premières années d'exercice.

6 Rachats effectués en une fois, à 50 ans.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

